

7210/17

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 23 mars 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 23 mars 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par le Royaume d'Espagne - Adoption

E 11964

Bruxelles, le 17 mars 2017
(OR. en)

7210/17

CDR 44

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par le Royaume d'Espagne - Adoption

1. Par lettre datée du 18 janvier 2017, le Secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat de M. Jordi SOLÉ i FERRANDO, membre du Comité des régions¹.
2. En vertu de l'article 305 du TFUE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition des États membres respectifs, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.
3. En application de cette disposition, le gouvernement espagnol a proposé² de nommer en tant que membre pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2020:
 - M^{me} Maria BADIA i CUTCHET, *Secretaria de Asuntos Exteriores y de la Unión Europea de la Comunidad Autónoma de Cataluña*.

¹ 5599/17 CDR 7.

² 7208/17 CDR 42.

4. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 7209/17 CDR 43.
 5. Cette décision sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne, conformément à l'article 297, paragraphe 2, deuxième alinéa, du TFUE.
-